

Le CCE en bref

Un comité central d'entreprise s'est tenu les 27 et 28 septembre dernier. À l'ordre du jour, notamment, la fin de l'info consultation sur la phase 3 du projet « info 2015 » avec la remise de l'avis des élus. À cela s'est ajouté un point détaillé sur l'éthique et la lutte contre la corruption, mais aussi un important débat sur l'avenir des éditions locales de France 3.

Vos élus Force Ouvrière vous proposent en quelques lignes ce qu'il faut retenir de ces deux journées de débats.

En préalable de ce CCE, [FO a dénoncé dans sa déclaration liminaire](#) le drame que représenterait pour l'entreprise (et plus largement pour le secteur de la production audiovisuelle) le coup de rabot annoncé par le gouvernement de 50 millions d'euros sur le budget 2018.

Delphine Ernotte Cunci nous a répondu sur ce point dès le début de la réunion.

QUID SI LE BUDGET 2018 EST AMPUTÉ DE 50 MILLIONS D'EUROS ?

« Cette annonce tombe très mal, alors que la situation de l'entreprise est saine, et que celle-ci tient ses engagements » nous dit notre présidente, qui constate que, « dans le même temps, le budget global de la culture sera préservé ! ». C'est donc oublier que la télévision constitue l'un des vecteurs culturels majeurs. Un exemple est cité : un an de couverture de spectacles vivants (en première ou seconde partie de soirée) équivaut à la salle du théâtre du Châtelet remplie tous les jours pendant 20 ans !

La présidente ajoute que s'il n'y avait pas compensation (avec par exemple la réouverture des écrans pub en soirée), l'entreprise ne serait pas en situation d'absorber cette mesure budgétaire sans réviser ses missions. Delphine Ernotte rappelle cette équation. Sur 1 euro versé à France Télévisions :

- 50 centimes vont vers la création et les producteurs extérieurs, les auteurs...et font vivre 100.000 emplois
- 35 centimes contribuent aux missions essentielles (info, sports, la présence de l'entreprise en régions et en Outre-Mer
- et les 15 centimes restants financent la diffusion hertzienne et les frais généraux.

Pour elle, c'est évident, l'effort ne pourrait porter que sur la première ligne : la création.

Les élus ont évoqué que cette annonce, d'une brutalité sans précédent, correspondrait à 6/700 postes supprimés si elle devait se traduire intégralement par des économies sur l'emploi. Voilà ce qui conduirait en tous cas à réduire fortement les ambitions du service public audiovisuel.

Ils ont donc adopté à l'unanimité une délibération dans laquelle ils déclenchent une procédure d'alerte interne destinée à faire le point sur toutes les conséquences de cette perte de recettes sur l'activité, l'emploi et les équilibres financiers.

Découvrez cette délibération [ICI](#)

SITUATION DE RENTRÉE

Domage que cette annonce de coup de rabot, prononcée à 3 mois de l'exercice 2018 vienne gâcher cette rentrée... En dehors de cela, le contexte était satisfaisant. La présidente nous précise que les renouvellements du 20h et de Télématin se sont bien passés, avec des audiences en hausse par rapport à la précédente rentrée. Cette nouvelle saison entérine aussi le vrai succès des fictions françaises, avec désormais 4 cases de diffusions hebdomadaires + la série Cut, en prime sur France O.

Par ailleurs, « les 3 nouveaux programmes de l'après-midi sur France 2 étaient il y a deux semaines à leur plus haut niveau depuis leur lancement. Ils commencent donc à s'installer.

Les élus regrettent l'éternel recul de l'horaire de diffusion des Soir 3 : deux fois plus programmés après 23h30 que durant toute l'année 2016. Ils regrettent aussi le départ de la retransmission des « questions au gouvernement » sur la Chaîne Parlementaire, alors que cela faisait partie des missions du service public.

2

L'AVENIR DES ÉDITIONS LOCALES

Le point figurait à l'ordre du jour du CCE, et faisait suite à une semaine particulièrement difficile pour les éditions locales dans les différents CE du réseau France 3. Pour cette raison, un préavis de grève avait été déposé pour ce mercredi 27 septembre. Le mouvement a mobilisé les salariés sur le terrain, et une cinquantaine de localiers en grève ont fait le déplacement jusqu'au siège de France TV, pour être entendus par la présidente et la direction.

Voyez notre compte rendu sur cet échange au sujet des éditions locales [ICI](#)

Nous retenons qu'il a été reconnu par la direction que toutes les solutions pour prendre en compte les difficultés de visibilité n'avaient pas été examinées et que le sujet méritait donc de faire l'objet de nouvelles discussions. Peut-être est-il effectivement possible de maintenir les diffusions de certaines éditions. Les élus ont demandé que la direction revienne sur les annonces de fermetures déjà prononcées (concernant notamment Brest, le Mans, Perpignan) qui passent très mal auprès des personnels et du public.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION OUTRE-MER

Au niveau emploi, le réseau sera avec une prévision de -23 ETP en 2018 (par rapport à 2017). L'une des inquiétudes du moment est l'affaire de l'éventuel changement de nom des « Outre-Mer Première », du fait d'une procédure engagée par Paris Première. L'affaire est toujours en discussion.

Les élus ont évidemment évoqué la couverture des conséquences de l'ouragan Irma, et l'investissement de toutes les équipes. La grande soirée de France 2 a aussi été évoquée. La direction a expliqué le choix de la chaîne du fait de la plus forte audience, pour exprimer la solidarité de la nation.

PREMIÈRE COMMISSION DE SUIVI DU PROJET « FEUILLETON » ET DE L'ÉVOLUTION DES MOYENS INTERNES DE FABRICATION

Deux sujets majeurs : le déroulé des premiers ateliers « métiers », et le premier bilan des candidatures reçues. Concernant ces dernières, on en dénombre finalement un total de 420, dont 99 en interne. Ces candidatures internes sont donc d'un peu moins de 24% du total. Elles se décomposent en 26 venant du réseau, 11 de la planification des moyens des antennes, 35 de la direction « fabrication » (majoritairement du Siège), et 15 seulement de la filière production.

Les élus ont appris que, avant même que les candidats aient été choisis, et que l'on connaisse précisément leur provenance, des hypothèses arbitraires avaient été évoquées pour la répartition des fictions en 2018 selon les 4 sites existants : maintien de 8 à Lille et Marseille, et passage à 4 à Bordeaux et Lyon. La direction apporte une explication : l'existence de demandes déjà formulées, qui se répartissent sur l'année entière, et le fait que Lille et Marseille sont les sites qui reçoivent le plus de demandes.

3

COMMISSION DE SUIVI FRANCEINFO

Il a été rappelé que l'audience allait être mesurée à partir de cette semaine. L'objectif reste le chiffre de 0,6% (sachant que C News se situe à 0,5%, LCI à 0,7% et BFM à 2,8%). La direction rappelle que la chaîne publique est la dernière arrivée, et qu'elle reste donc dans cette position de challenger. Il est important que nous sachions continuer à nous démarquer, que nous « donnions à comprendre », à réfléchir (avec des invités que l'on ne voit pas forcément chez les autres), mais il faut également savoir être bien présent sur l'actu.

Autre constat : nous sommes désormais à 3 mois de la fin de la mission de cette commission. Un bilan va donc être entrepris cette semaine avec les organisations syndicales représentatives.

Il a été noté que des efforts ont été entrepris au niveau de la planification, ou de la transversalité entre les différents services. Restent d'autres sujets qui ne sont pas réglés : notamment Télématin avec la répartition des montages entre les équipes de France 2 et les deskers de FranceInfo. Il est rappelé que l'enjeu est considérable : Télématin représente 27% de la ressource pub de France 2, et qu'il faut donc faire attention à ce que l'on entreprend.

L'AVIS DES ÉLUS SUR LA PHASE 3 D'INFO 2015

En introduction de ce dernier débat, la direction a reconnu que la gestion du changement avait été mal engagée : pas suffisamment de proximité ! Toutefois, elle a le sentiment que des corrections ont été apportées. Par exemple, chaque scripte a pu être rencontrée individuellement.

Pour les élus, les dimensions sociales et humaines ont été insuffisamment prises en compte. Ils ont donc adopté un avis négatif, rappelant les conséquences négatives des deux phases précédentes. Ils ont rappelé aussi la question de la déqualification du travail des scriptes.

PROJET DE TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ TÉLÉMATIQUE DE FRANCE TV VERS FRANCE TÉLÉVISIONS DISTRIBUTION

4

L'objectif affiché par la direction est le développement de l'activité de ces concepteurs multimédia, qui sont notamment en charge des jeux sur les antennes via SMS. Pour expliquer sa motivation, la direction cite l'exemple de la direction de la musique, spectacles et divertissements, avec une activité multipliée par 4 en 5 ans.

Les salariés redoutent de moindres marges de manœuvres en matière de mobilité et d'évolution de carrière (par rapport à ce qui est proposé par l'entreprise France TV). Autres arguments soulevés : les pertes éventuelles de garanties, du fait du changement de convention collective. Sur ce point, la direction s'est dite prête à étudier des aménagements pour préserver certaines garanties. La discussion reste donc ouverte.

DISPOSITIFS PAR RAPPORT AUX LANCEURS D'ALERTE ET À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la loi Sapin 2, qui fixe des obligations pour les entreprises de plus de 50 et de 500 salariés.

Concernant les lanceurs d'alerte, un référent va être désigné au sein de France TV, pour recueillir les signalements. Une fois sollicité, il effectuera (ou fera effectuer) une analyse, avec une obligation de confidentialité, et une protection de l'identité du lanceur d'alerte (sauf en cas de mesure judiciaire).

Il est bien précisé qu'aucun salarié n'a obligation de signaler : personne ne pourra donc être inquiété s'il n'a pas signalé un fait nécessitant de l'être. Les élus soulèvent néanmoins un problème d'éthique sur ce sujet, lié à cet « appel à la délation ». Evidemment, la question se pose moins lorsque l'affaire est grave.

L'autre dispositif est un projet de code de conduite anti-corruption, qui sera annexé au règlement intérieur. Il débute par l'exposé d'un principe : expliciter ce qu'est exactement la corruption. En l'occurrence, il s'agit de l'emploi de moyens condamnables pour influencer une personne dans sa prise de décision. Des notes seront diffusées afin de sensibiliser les salariés à ces notions de corruption active et passive

RÉALISATION DU PLAN DE FORMATION 2016

Les élus ont effectué le bilan du plan 2016, dans lequel près de 30 millions d'euros ont été engagés (soit plus de 5% de la masse salariale brute). 84% l'ont été en fonds propres, tandis que 16% sont passés par l'enveloppe de l'AFDAS.

Pourquoi pas davantage sous l'enveloppe de l'AFDAS ? La direction précise tout d'abord un point important à avoir en tête : en fait, l'entreprise a financé 100% du budget formation. Ce qui a été financé par l'AFDAS provient des versements obligatoires des entreprises. En l'espèce, France TV a versé plus de 6 millions d'euros à l'AFDAS, mais n'a pu récupérer qu'un droit de tirage de l'ordre de 800.000 euros sur les 6 millions. Très difficile de faire mieux !! Pour Force Ouvrière, il sera intéressant d'effectuer un focus plus approfondi, afin de comprendre pourquoi.

Autre chiffre : 75% des stagiaires ont été accueillis au sein de l'université de France TV, ce qui démontre la pertinence de l'entreprise pour s'être dotée de cette unité.

La réalisation du plan s'est révélée très satisfaisante, mais les élus ont néanmoins adopté un avis négatif : ceci en raison de l'impact des formations hors plan (pour la chaîne info, ou la DOIR dans les régions) qui ont entraîné une désorganisation. Malgré cela, ils ont mis en avant des efforts de maximisation des contraintes.

5

EXÉCUTION DU PLAN DE FORMATION 2017

Nous notons des thèmes tels les convergences des médias et du numérique en Outre-Mer, la poursuite des cursus DOIR en régions, ainsi que la fin du développement du CDE au Siège.

Nous constatons une baisse de 22,5% par rapport aux 6 premiers mois de 2016 : celle-ci est logique, dans la mesure où nous arrivons à la fin de la campagne de basculement vers IMédia 2 (avec donc les 6 derniers sites à traiter en 2017, contre 10 sites lors du premier semestre 2016).

Enfin, des retards particuliers sont constatés à Wallis et Futuna, et dans certaines antennes du réseau. Seront-ils rattrapés d'ici la fin de l'année ? Réponse en 2018 !

PROJET DE MISE EN PLACE DU COFFRE FORT NUMERIQUE « SALARIÉ » ET DE LA DÉMATÉRIALISATION DU BULLETIN DE PAIE

Tout d'abord, il faut savoir que la loi El Khomri permet désormais à l'employeur de basculer vers le bulletin de paie électronique sans demander l'accord préalable des salariés. Une info suffit, après avoir informé les instances.

La disposition concerne toute l'entreprise, à l'exception de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie et de Wallis et Futuna (où les lois locales ne prévoient pas encore cette dématérialisation).

Après un appel d'offre européen, un marché de 2 ans + 1 an + 1 an va être attribué à l'un des deux leaders du marché : l'entreprise Docapost (filiale de la Poste). Ces coffres forts « salarié » seront personnels : l'employeur n'y aura pas accès. Les salariés pourront ajouter d'autres choses, telles d'anciens bulletins de paie, scannés. Le déploiement est prévu à compter de janvier 2018 sur un périmètre pilote, puis pour une généralisation dès le mois suivant. La durée de l'expérimentation sur un mois a été suggérée par Docapost, mais pourra être prolongée si besoin.

Comment cela va-t-il fonctionner ? Toute la phase amont, préalable à l'édition du bulletin, restera inchangée. À partir de là, les bulletins ne seront plus imprimés par l'ESAT qui en avait la charge, et ne seront plus expédiés (à l'exception de ceux des salariés des territoires non concernés + ceux qui auront exprimé leur refus).

La direction précise que ce projet sera donc sans conséquence pour l'emploi au sein de l'entreprise France TV.

Outre les quelques bulletins restant à éditer, l'ESAT continuera à traiter les attestations AEM (pour les salariés intermittents) qui nécessitent une signature manuscrite.

6

BILAN DE L'EMPLOI AU 30/06/2017

Très précisément, l'entreprise compte 8801 salariés permanents, dont 556 à temps partiel. En termes d'ETP moyen, nous sommes à 9868,1. Le chiffre est en augmentation de 81 ETP, ou 0,83%, par rapport à juin 2016. L'augmentation s'explique par l'impact de la chaîne info, ainsi que les élections.

Au niveau du turn-over, nous comptons 149 arrivées et 169 départs. Les heures supplémentaires sont en hausse de 10,2%. Quant à l'activité des salariés non permanents, elle progresse de 50,6 ETP, avec un volume d'ETP moyen à 1382,4.

INFO CONSULTATION POUR UNE DEMANDE D'AGRÈMENT POUR UN SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL AUTONOME D'ENTREPRISE

Aujourd'hui, il existe un service autonome pour les implantations parisiennes, créé en 2012. Avec 3 médecins + 4 infirmières, exerçant sur 2 sites : le siège + Malakoff.

Le projet consiste à élargir les compétences sur l'ensemble de l'entreprise pour proposer des missions de coordination avec les services de santé inter-entreprises, dans les régions et en Outre-Mer.

INFO CONSULTATION POUR UN PROJET D'AVENANT DE L'ACCORD PREVOYANCE

Cette consultation est juste technique : il s'agit de pouvoir faire bénéficier des dispositions de l'accord prévoyance du groupe les salariés de la nouvelle filiale créée afin de proposer le nouveau service de SVOD de France TV.

BILAN 2016 DU 1% LOGEMENT

Près de 2,6 millions d'euros ont été versé en 2016 aux 5 organismes collecteurs du 1% logement. Ce budget a permis à 38 collaborateurs de se loger, soit une baisse sérieuse par rapport au passé.

Différents types d'aide sont proposés :

- l'accession à la propriété
- les prêts travaux
- le dispositif Modulopass
- le dispositif Locapass
- l'aide Mobili Jeunes

Les élus soulèvent que certains salariés se retrouvent défavorisés par rapport à d'autres, car ils ne disposent pas du même niveau d'info. La meilleure solution est que tout salarié qui a besoin de renseignements puisse prendre contact avec le « service logement » géré par Christine Lanfeuille (qui peut répondre sans problèmes aux sollicitations). Il est précisé aussi que le dispositif concerne bien l'ensemble des salariés, y compris ceux d'Outre-Mer.

Une difficulté particulière est identifiée concernant les salariés de l'antenne de Paris Ile de France : ils ne disposent pas d'un dispositif qui leur est propre, car il est impossible de dissocier ces salariés basés à Vanves de tous ceux du Siège. L'accès aux aides leur sera donc évidemment plus difficile.

Enfin, il faut savoir que l'organisation du système a profondément changé en 2017 : il n'y a plus les 5 organismes comme auparavant mais désormais un seul.

Prochain CCE les 13 et 14 décembre...

Paris, le 2 octobre 2017